



Aureilhan le mag

#40 - janvier 2026 / Toute l'information de votre Ville

www.ville-aureilhan.fr   Mairie d'Aureilhan



Travaux

Tout savoir sur les chantiers en cours
p. 10 et 11

Jeunesse

Présentation des modes d'accueil et d'accompagnement
p. 13 à 15

Vie communale

Découvrez le Service Entretien
p. 19

#40 janvier 2026

Aureilhan le mag

Magazine d'information municipal de la Ville d'Aureilhan

Sommaire

- 3 RETOUR EN IMAGES**
- 4 FÊTE LOCALE**
- 6 DOSSIER MILLE-CLUBS**
- 9 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**
- 10 TRAVAUX**
- 12 URBANISME**
- 13 JEUNESSE**
- 16 SOLIDARITÉ**
- 17 CITOYENNETÉ**
- 18 SÉCURITÉ**
- 19 VIE COMMUNALE**
- 20 VIE ASSOCIATIVE**
- 21 HISTOIRE ET PATRIMOINE**
- 22 TRIBUNES DES ÉLUS**
- 23 DANS MA VILLE**



Les doigts de fées de l'association Amitié Soleil d'Argent s'activent pour confectionner des crêpes pour la Fête locale.

Des services publics de proximité

Une information ?

Une demande de rendez-vous ?



Mairie

05 62 38 91 50

- Du lundi au vendredi
08h30-12h00
et 13h30-17h30



Centre de Santé Municipal

05 62 44 20 00

- Du lundi au vendredi :
8h30-13h00 et 14h00-19h30
- Le samedi matin 9h00-12h00



Espace France Services

05 62 32 60 40

- Les lundis, mercredis et vendredis 8h30-12h
- Les mardis et jeudis 8h30-12h et 13h30-17h



Poste de Police Municipale

05 62 38 91 52

- Permanences d'accueil du public :
- Les lundis 9h30- 11h30
 - Les jeudis 14h00- 16h00

Directeur de la rédaction :

Emmanuel ALONSO

Conception éditoriale, rédaction,
mise en page et conception graphique :

Baptiste CASTOLDI, Marie TOCABEN
Photographies et illustrations :

Service Communication, Mairie
d'Aureilhan, Adobe Stock

Imprimerie : Messages, papier 100% recyclé

Distribution : Nexstone services
Nombre d'exemplaires : 4 400

Mairie d'AUREILHAN

Place François Mitterrand

BP 40 - 65 800 AUREILHAN

Horaires d'ouverture de la Mairie
lundi-vend : 8h30-12h00 /
13h30-17h30

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

Retrouvez ce magazine et toutes les actualités de la ville d'Aureilhan sur :
www.ville-aureilhan.fr

La Ville d'Aureilhan fait appel à un prestataire pour assurer la bonne distribution du magazine auprès de l'ensemble des habitants.

Si vous ne le recevez pas, merci de nous le signaler par mail en nous communiquant votre adresse et votre numéro de téléphone pour suivi :
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr





Retour en images

Retour en images sur votre rentrée aureilhanaise



1^{er} septembre. Rentrée des classes.

Octobre Rose 2025



5 octobre. Rand'Aureilhan en Rose.



3 novembre. Remise du chèque de 3 702 €.

Culture et associations le 6 septembre 2025



Rencontre des Associations.



Cérémonie du 11 novembre.



Lancement de la Saison Culturelle de l'ECLA.



Trophées de la Ville.



5 décembre.
Téléthon 2025 en musique.

Les Fêtes d'Aureilhan 2025



Visite des ateliers de la Société Chorale et Cavalcade.



Moments de partage en musique.



Ouverture de la Fête locale.



Une fête foraine éclatante.



Des regards confiants et joyeux sur les chars



Mille-Clubs : un lieu aux mille souvenirs

Parler du Mille-Clubs d'Aureilhan, situé allée des Platanes, c'est évoquer une construction collective ayant à la fois une histoire nationale et locale. Retour sur ce bâtiment communal symbole de toute une époque, réhabilité afin de relever les enjeux du XXI^{ème} siècle.

Les Mille-Clubs, une histoire nationale en faveur de la jeunesse

En 1966, le ministère de la Jeunesse et des Sports lance un concours pour la création d'équipements socio-éducatifs appelés « Mille-Clubs de Jeunes », que le Gouvernement entend répartir sur l'ensemble du territoire afin de permettre la diffusion d'animations socio-culturelles à destination des adolescents de la première génération du baby-boom. L'objectif du concours est simple : produire des modèles en série de préfabrication légère, économiques, adaptables à toutes les régions et communes de France. Le montage de ces ensembles préfabriqués sera alors confié aux jeunes des communes afin qu'ils fabriquent eux-mêmes leur lieu de vie sociale, sous la direction d'un agent technique municipal : il doit ainsi être aisément transportable et ne nécessiter l'intervention d'aucun professionnel. C'est pourquoi chaque élément n'excédera pas 60 kilogrammes pour être facilement manipulable. La ferveur populaire a été si forte qu'entre 1967 et 1983, la France s'est ainsi couverte de plus de 2 300 de ces structures.

La ferveur populaire a été si forte qu'entre 1967 et 1983, la France s'est couverte de plus de 2 300 Mille-Clubs.

Aureilhan : un Mille-Clubs aux mille histoires

Forte d'une vie citoyenne et associative particulièrement dense, Aureilhan se dotera en 1973 d'un local Mille-Clubs. Implanté au cœur du Parc des Sports, il permit notamment à l'ASCA Rugby d'y organiser ses temps forts. Une construction réalisée grâce à la mobilisation des bénévoles du club, et un acte de cohésion fondateur qui mènera l'ASCA Rugby au titre de Champion de France en 1977. Ce modèle installé à Aureilhan était connu sous le nom de « Modèle SEAL 2^{ème} série », qui restera le plus répandu à l'échelle nationale. Issu d'un deuxième concours lancé en 1972, ce modèle fut mis au point par la Société d'Exploitation des Alliages Légers, et constitué d'une charpente de poutrelles métalliques fixées au sol par des plots de béton. La toiture est couverte de plaques de métal, et les parois composées de surfaces amovibles permettant de moduler l'espace.

Malheureusement, un demi-siècle plus tard, le temps a fait son œuvre, et il était devenu nécessaire d'engager des travaux d'envergure afin d'adapter ce bâti aux enjeux du changement climatique. D'où le choix d'une réhabilitation, qui permet de conserver l'esprit du bâtiment, sa signature architecturale et ses missions, avec une adaptation aux enjeux et besoins du XXI^{ème} siècle : isolation thermique et phonique, meilleure gestion de la lumière naturelle, amélioration des normes de la cuisine, sans oublier, bien évidemment, l'accessibilité pour toutes et tous. Des échanges avec la Préfecture de Région et la commission régionale du patrimoine et de l'architecture sont d'ailleurs en cours afin que ce bâtiment soit labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable ». Ce label signale les édifices et productions de moins de 100 ans non protégés au titre des Monuments historiques, afin d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes des citoyens.

Un nouveau bâtiment adapté à son temps.





Les quatre phases du chantier en 2025 :

- Avril** : Démolition de l'ancien local Mille-Clubs
- Mai** : Mise en place d'une nouvelle dalle en béton
- Juin** : Construction des murs
- Été - début d'automne** : Aménagements intérieurs

Une inauguration en hommage aux années qui passent

Le nouveau bâtiment Mille-Clubs a été inauguré mercredi 12 novembre. Les travaux ont été réalisés entre avril et octobre 2025.

Yannick BOUBÉE, Conseiller Départemental et représentant Michel PÉLIEU, Président du Département, est revenu brièvement sur l'historique du Mille-Clubs aureilhanais et plus spécifiquement de l'ASCA Rugby. Le Département a tenu à participer au financement de ce projet à hauteur de 80 000 €. Le Conseiller Départemental a clôturé son discours en souhaitant une longue vie au nouveau Mille-Clubs de la ville.

Monsieur le Préfet, excusé pour cette inauguration, aurait témoigné de l'aide de l'Etat (170 000 €) à ce projet.

Yves FONTAN, Représentant de l'ASCA Rugby, a retracé l'histoire du lieu, soulignant la qualité de ce nouveau bâtiment qui redonnera aisément un nouveau souffle sportif au club de rugby aureilhanais. Il a rappelé que le projet de construction pyramidale en kit avait été porté à l'époque par des hommes, désireux de longévité et sérénité pour leur club. Monsieur FONTAN a adressé une



pensée émue à ceux de l'ASCA Rugby disparus depuis ces dernières décennies.

Vincent DEDIEU, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Pyrénées, a mis en exergue la création du nouveau Mille-Clubs comme un projet ambitieux. Il a rappelé que, dans les années 60-70, les Mille-Clubs avaient fait leur apparition avec la mise en valeur de différents aspects : transportabilité, modularité, reproductibilité et légèreté (principe même des kits). Monsieur DEDIEU a tenu à féliciter la Commune pour le maintien de l'esprit du lieu, qui vivra désormais différemment et qui sera sans nul doute fédérateur de vie sociale.

Pour poursuivre cette rencontre, le ruban tricolore a été coupé et la plaque inaugurale dévoilée.

Une visite du bâtiment a ensuite été réalisée afin de recevoir des explications sur les travaux effectués, panneaux informatifs à l'appui. Un moment de convivialité a ensuite permis de poursuivre les échanges et de se rappeler des moments passés au Mille-Clubs.

Dossier : Réhabilitation Mille-Clubs

AVANT
PRINTEMPS



Depuis l'angle sud-ouest.



L'intérieur.



La cuisine.

PENDANT
ÉTÉ



APRÈS
AUTOMNE



Plan de financement

Montant total de l'opération : 713 000 € TTC (594 167 € HT)



Subvention Fonds Vert :
170 000 € (28,6%)



Subvention
Département :
80 000 €
(13,5%)



Autofinancement :
344 167 € (57,9%)

Demandes en attente :



Subvention
Région
Occitanie



Subvention
Communauté
d'Agglomération
Tarbes - Lourdes -
Pyrénées



Coupage de ruban lors de l'inauguration.

5^{ème} édition du Budget Participatif

Depuis 2020, les Aureilhanais de plus de 16 ans peuvent proposer des projets qui s'inscrivent dans 6 thématiques :

- Environnement et cadre de vie
- Mobilités
- Action sociale/ santé / solidarité
- Éducation / enfance
- Jeunesse / sport
- Culture / patrimoine / numérique.



Les deux projets retenus en 2025 sont désormais accessibles !

● **Création d'un city stade au Nord de l'Espace Multisports d'Aureilhan (145 votes)**

Composé d'une structure métallique de 18mx10m sécurisée par un grillage, cette structure permet la pratique de différents sports, comme par exemple le football, le basket-ball ou bien encore le handball. L'accès se fait au Sud par le but de football et ce, sans réservation. Cet équipement a également été pensé pour que les Personnes à Mobilité Réduite puissent y accéder.

Trois bancs ont été installés aux abords afin d'améliorer le confort et l'usage.

Ce city stade vient compléter les équipements déjà implantés à proximité de l'EMSA, à savoir le skatepark, les panneaux extérieurs de basket-ball et le fronton, en accès libre et gratuit.

● **Remplacement du sol de l'aire de jeux de l'ECLA (97 votes)**

La mise en place d'un nouveau sol souple, en remplacement des graviers roulés, répond à un besoin exprimé par de nombreux habitants. Composé de résine sans solvant couleur sable, il permet d'amortir les chutes sur ces zones de jeux destinées aux enfants de 1 à 12 ans. L'aire de jeux est ouverte tous les jours de 8h à 20h.



Le nouveau sol de l'aire de jeux.

Inauguration des deux projets lauréats

Mercredi 19 novembre, une inauguration conviviale s'est tenue au city stade, animée par de jeunes membres de l'ASCA Football et leur entraîneur.

Marie-Paule BARON, Conseillère Départementale représentant Michel PÉLIEU, Président du Département, a rappelé que le Budget Participatif est un outil destiné aux habitants afin qu'ils s'approprient un projet.

Pour poursuivre cette rencontre, le ruban tricolore a été coupé.

Un moment de convivialité est venu conclure cette belle rencontre.



Les jeunes de l'ASCA Football



Demandes en cours d'instruction :



Montant total de l'investissement pour ces deux réalisations : 108 000 € TTC.

Projet de création d'un trottoir pour la rue Jules Guesde

L'aménagement prévoit la création d'un trottoir, en adéquation avec le plan d'aménagement piétons, qui permettra une meilleure lisibilité pour les différents utilisateurs de la chaussée. Les piétons pourront à terme circuler en totale sécurité sur cet axe très fréquenté et route départementale.

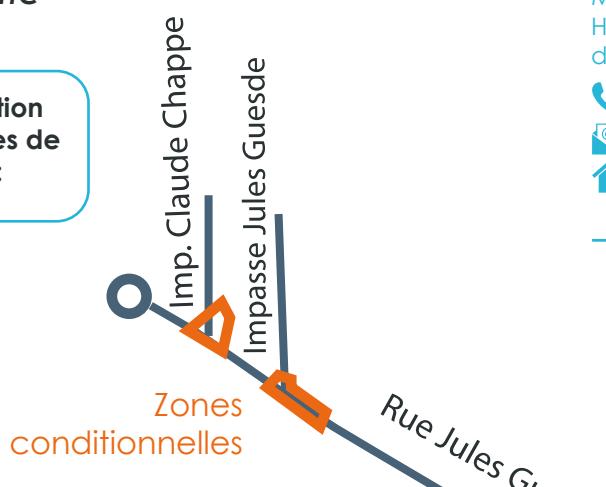
Organisation du chantier et durée des travaux

Pour garantir la fluidité du trafic, des déviations temporaires sont à l'étude. Leur tracé définitif sera communiqué dès validation avec les services concernés. L'objectif est de réduire au maximum les perturbations tout en assurant la sécurité de tous les usagers.

Les travaux sont actuellement en phase d'étude technique, et la définition de leur durée en cours d'élaboration. Compte tenu de l'importance des travaux, des différents partenaires mobilisés (eau, assainissement, gaz...) et des publics impactés (riverains, usagers et commerçants), l'organisation du chantier fera l'objet d'une concertation la plus large possible. Dans ce cadre, **une réunion publique sera prochainement organisée en Mairie**.

**Coût prévisionnel des travaux portés par la Ville :
180 000 € TTC**

**Localisation
des zones de
travaux :**



Cimetière Nord du Montagna : les dernières actualités

Au cours du mois de septembre 2025, une quarantaine de concessions en état d'abandon ont été reprises au Cimetière Nord le Montagna. Un ossuaire a également été créé dans la partie Nord Est. L'ossuaire est un caveau dans lequel on dépose les ossements des défunt des concessions reprises.

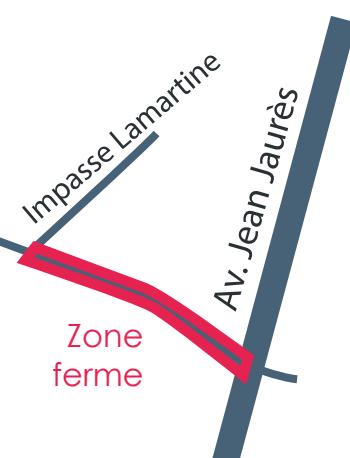
Une seconde tranche de reprise de concessions est également lancée. La phase administrative s'achèvera dans le courant du premier trimestre 2026. Les familles concernées seront recontactées par le Service État Civil. La seconde phase se déroulera au cours du second semestre 2026, avec la réalisation des travaux de reprise des concessions (démolition de la sépulture et gestion des reliquaires). Cette opération doit permettre de créer de nouvelles concessions.

Par concession reprise, un reliquaire est constitué (numéro de la concession d'origine et nom du ou des défunt si connus). Ce reliquaire est ensuite inhumé dans l'ossuaire communal. Un registre consultable en Mairie recense les noms des défunt transférés à l'ossuaire. Merci de contacter la Mairie si vous êtes concerné.

Coût des travaux : 30 000 € TTC

Contact :

Mairie d'Aureilhan - Service État Civil
Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h30-17h30
05 62 38 91 50
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr
Place François Mitterrand
65800 Aureilhan



De nouveaux jeux dans les cours d'écoles maternelles

Durant les vacances de la Toussaint, de nouveaux jeux en bois ont fait leur apparition dans les cours d'écoles des Cèdres (bâtiment des maternelles) et de Marcel Pagnol. Résistants, écologiques et éducatifs : ces nouveaux jeux en bois ont tout pour plaire, et leur utilisation est présentée à travers des panneaux pédagogiques. Afin de compléter le tout, les équipes des Services Techniques de la Ville ont également réengazonné les abords de ces espaces ludiques et planté des arbres.

Deux toboggans viendront prochainement compléter ces nouveaux équipements ludiques dans les écoles.

Montant total pour les deux écoles : 58 400 € TTC



Travaux de voirie, automne 2025 :

- Rue de la Moisson : réfection partielle des trottoirs et des places de stationnement. Près de 20 arbres ont été plantés à la fin des travaux (4 essences différentes).

Investissement : 98 400 € TTC.

- Des travaux de réfection du revêtement d'une partie de la rue du Moulin ont été entrepris. **Montant du chantier de voirie : 40 360 € TTC.**

- Rue de l'Eglantine : mise en sens unique de la rue depuis l'impassé située juste entre le 3 et le 5 jusqu'au croisement de la rue Voltaire, création de places de stationnement et pose d'écluses.

Investissement : 40 000 € TTC.

- Rue du 11 novembre : réfection partielle du revêtement des trottoirs entre la rue Claire et la rue du 8 mai.

Montant du chantier : 20 000 € TTC.

- Opération de point à temps 2025.
Investissement : 32 000 € TTC.

- Opération de marquage routier 2025.
Investissement : 6 000 € TTC.

Forêt : plan d'aménagement sur 20 ans

Le gestion du bois d'Aureilhan fait l'objet d'un plan pluriannuel pour la période 2024-2043, mis en place en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF). L'enjeu est de faire de ce massif de 40 hectares un lieu de détente et de loisirs pour le plus grand nombre, en associant la mixité des usages, tout en préservant les milieux et les espèces entre l'Alaric et l'Ousse.

Dans cette perspective, un nouveau plan d'aménagement forestier pour les vingt prochaines années a été adopté par le Conseil Municipal le 20 novembre 2025, fixant trois grands objectifs :

- Le maintien de la production de bois, tout en assurant la protection des milieux et des espaces, celle des sols et des paysages.
- La conversion en futaie irrégulière de la forêt à l'exception de la zone d'accueil, afin de faire cohabiter des arbres d'âge et de dimension très variés.
- La conservation des essences de la forêt adaptées au changement climatique ou leur introduction.

L'affouage annuel participe également à l'entretien du bois communal, composé notamment de chênes et d'acacias, en permettant une coupe raisonnée du bois mort ou en surplus. À Aureilhan, les arbres les plus intéressants, tant pour la biodiversité que pour le patrimoine forestier, sont soigneusement conservés.



©Photographie
Otidea

« Le saviez-vous ?

Le bois d'Aureilhan vient de bénéficier du renouvellement de sa certification PEFC pour les cinq prochaines années. Il s'agit d'une démarche de gestion forestière durable permettant de maintenir l'équilibre complexe mais essentiel entre les trois fonctions de la forêt : environnementale, sociale et économique.

Projet de requalification d'un îlot en Cœur de ville

La Commune a sollicité l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPF), un établissement public de l'État qui intervient en accompagnement de projets de logement, de développement économique, de revitalisation urbaine et commerciale des centres-villes. L'aménagement du Cœur de ville est une priorité pour la Municipalité. Depuis l'étude *Turbines* réalisée en 2022 dans le cadre du programme d'aménagement pour la place de l'Église, un projet communal global a été défini. Il s'articule notamment autour du réaménagement du Cœur historique, achevé à l'été 2025, du renforcement des services publics (Centre de Santé Municipal, France Services, Poste de Police Municipale, etc.) ainsi que l'étude de requalification d'espaces urbains.

Dans cette perspective, afin de renforcer l'offre de services et de logements à l'échelle d'Aureilhan, et donc la centralité du Cœur de ville en réhabilitant des sections bâties, différents secteurs ont été pré-identifiés, dont un îlot situé à l'angle de RN21 et de la rue Jules Guesde. Positionné à un carrefour important de la commune, qui supporte un flux routier d'environ 11 000 véhicules par jour, dont 10% de poids lourds, il est actuellement composé d'immeubles à vocation initiale de logements et d'activité (un restaurant) ayant parfois évolué en habitats dégradés ou vacants. Suite

L'îlot au croisement de la RN21 et de la rue Jules Guesde.



à l'adoption par le Conseil Municipal en septembre 2025 d'une convention opérationnelle courant jusqu'en 2033 entre l'EPF, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Ville, une étude de faisabilité est actuellement en cours. Réalisée en amont de toute autre action, elle doit permettre de définir les pistes d'actions pour la réhabilitation de cet îlot (création de nouveaux logements, amélioration de l'accessibilité aux commerces, réaménagement de la voirie, etc.). À l'issue de cette étude, une réunion impliquant tous les acteurs sera organisée. Une démarche au long cours, afin de poursuivre l'embellissement du Cœur de ville, renforcer son attractivité et répondre aux besoins actuels.

Programme de construction de logements par Promologis avenue du Pic du Midi : les travaux avancent

Les premiers coups de pioche du chantier mené par Promologis avenue du Pic du Midi, entre la rue de la Moisson et le chemin du Montagna, ont été donnés depuis plusieurs semaines. Pour rappel, ce projet prend vie sur des terrains de 15 000m² acquis par la Ville il y a plusieurs années, et revendus fin 2024 à Promologis afin de permettre à ce bailleur public de réaliser cette opération. Son objectif : répondre à une demande forte de logements, notamment de type 3, adaptés aux normes techniques et de confort actuelles. Ce sont 3 lots à bâtir destinés à la vente ainsi que 44 logements locatifs sociaux qui seront livrés d'ici au dernier trimestre 2026 : 24 T3, 16 T4 en duplex, 2 T3 en duplex, et 2 T3 de plain-pied. En complément, le Conseil Municipal a récemment adopté à l'unanimité le nom des trois prochaines rues qui mailleront cet ensemble urbain : il s'agira de la rue Charles de Gaulle, la rue Simone Veil et la rue Gisèle Halimi.

5 décembre 2025. Avancée des travaux.



Si vous souhaitez candidater à l'un de ces logements, vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2026 pour compléter votre demande de logement social en ligne : www.demande-logement-social.gouv.fr

Grandir à Aureilhan : des solutions d'accompagnement et d'accueil pour chaque âge

De la toute petite enfance jusqu'à l'adolescence, les familles d'Aureilhan disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner leurs enfants au quotidien. Découvrez les dispositifs proposés par les structures aureilhanaises partenaires de la Ville, destinés à l'épanouissement des jeunes et à la sérénité des parents.

Une coordination territoriale au service des familles

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil de coordination porté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), qui permet aux communes de définir une stratégie partagée pour répondre aux besoins des familles sur l'ensemble de leur territoire. Elle favorise la cohérence des actions et le développement de services adaptés, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance ou bien encore de la jeunesse.

Pour cela, une chargée de mission CTG, recrutée début 2025, accompagne les communes d'Aureilhan et de Chis, dans le diagnostic des besoins, la concertation avec les acteurs locaux et l'élaboration d'un plan d'action commun. Son rôle est de faciliter la mise en œuvre des projets, d'assurer le suivi des partenariats et de veiller à ce que chaque famille puisse accéder à une offre de services de qualité et équitable.



13 novembre 2025. Réunion de concertation avec des acteurs locaux.

Dans la continuité des orientations définies dans la CTG, le projet éducatif de territoire (PEDT) est un cadre de coopération qui réunit la Commune, l'Education Nationale, la CAF, le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport des Hautes-Pyrénées ainsi que les partenaires locaux afin d'offrir aux enfants un parcours éducatif cohérent. Il organise et harmonise les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour favoriser leur bien-être et leur épanouissement.

Les partenaires de la CTG :



Pendant la grossesse et après la naissance

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service de santé publique géré par le Conseil Départemental. L'une de ses missions est d'offrir un espace de prévention et d'accompagnement à la santé des femmes et des enfants en proposant des consultations de suivi dès la grossesse avec la sage-femme et après la naissance, jusqu'aux six ans de l'enfant.

À Aureilhan, l'Antenne de la Maison Départementale de Solidarité se trouve au 12 impasse Lamartine. Contact : 05 62 34 23 39. Permanences et consultations sur rendez-vous au 05 62 56 73 02.





De 0 à 6 ans

Parents ou futurs parents : vous êtes actifs, à la recherche d'un emploi ou en formation ? Le Relais Petite Enfance (RPE) « La Maison à Malices », syndicat intercommunal situé au 16, rue Laffont à Séméac, vous accompagne gratuitement dans l'étude de votre besoin en mode d'accueil.

Il pourra vous informer sur les différentes solutions d'accueil du territoire pour les 0-6 ans :

- Les **assistantes maternelles agréées** accueillent les enfants à leur domicile et offrent un cadre familial et personnalisé. À noter : le RPE peut vous proposer gratuitement un accompagnement administratif pour mener à bien votre rôle particulier-employeur (contrats avec les assistantes maternelles).
- Les **Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)** regroupent plusieurs professionnels pour un accueil individualisé dans un cadre collectif et convivial.
- Les **crèches ou micro-crèches** offrent un accueil collectif et sont animées par une équipe pluridisciplinaire.
- Les **gardes à domicile** permettent une prise en charge directement au domicile de l'enfant, selon les besoins des familles (accueil de nuit, horaires atypiques, etc.).

Le saviez-vous ?

Le Relais Petite Enfance propose également des animations et ateliers gratuits pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent, permettant de proposer des activités ludiques et éducatives, favorisant le partage des pratiques professionnelles et le soutien entre collègues.

Pour tout renseignement :

Astrid MONIER, Responsable du RPE « La Maison à Malices »
Tél : 05 62 37 81 69 - 07 89 57 69 20

Email : rpe@semeac.fr

16, rue Laffont, 65600 SEMEAC

Permanences en Mairie d'Aureilhan le mercredi matin de 9h à 12h.

www.ville-aureilhan.fr, rubrique Jeunesse > Relais Petite Enfance

Les financeurs
du RPE :



Les partenaires
du RPE :



La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Aureilhan, est une association qui accueille les enfants à partir de 2 ans sur des créneaux définis. Les enfants de 11 ans et plus peuvent profiter de vacances jeunes, ou encore participer à des projets collectifs (échange international, etc...). Découvrez la diversité des services d'accueil proposés par la MJC.



De 2 à 11 ans

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la MJC est ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf vacances de Noël).

- Accueil du matin : 7h30-9h30.
- Accueil du midi : 11h30-12h30 et 13h30-14h.
- Accueil du soir : 16h30-18h30.

L'accueil de loisirs est organisé par tranches d'âge : 2/3 ans (Tchoupi's), 4/5 ans (Minimoy's), 6/8 ans (Speedouilles), 9/11 (Preskados).

Le dossier d'inscription est disponible à l'accueil de la MJC ou sur le site www.mjcaureilhan.fr. Il doit être complété et déposé à la MJC avec les justificatifs demandés.

Des espaces dédiés à la jeunesse et aux familles vous attendent sur le territoire communal (aires de jeux, city stades, skatepark, parcours sportif-santé au bois...). Découvrez-les sur le site de la Mairie :



Scannez moi



De 6 à 11 ans

Dans le cadre de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), la MJC accueille vos enfants de 6 à 11 ans sur les temps périscolaires (avant et après l'école, et à la pause méridienne, du lundi au vendredi) :

- de 7h30 à 8h30 le matin.
- de 12h00 à 13h50 le midi.
- de 16h40 à 18h30 le soir.

Des activités et des projets sont mis en place, visant l'apprentissage de la responsabilité, de l'autonomie et de la citoyenneté des enfants tout en respectant leurs rythmes.

Afin de bénéficier des services de l'ALAE, vous devez retirer les dossiers d'inscription à la Mairie ou sur le site internet : www.ville-aureilhan.fr. Dossier complété à déposer en Mairie.



De 11 à 17 ans et +

L'espace jeunes de la MJC est ouvert :

- Le mercredi de 12h à 18h30.
- Le vendredi pour l'accompagnement aux projets (projets culturels, humanitaires autofinancés, mais aussi de chantiers en lien avec le patrimoine) de 17h à 19h.
- Le samedi de 14h à 18h.

L'équipe d'animation intervient également deux fois par semaine au collège Paul Valéry lors des pauses méridiennes.

Les vacances jeunes ouvrent leurs portes du lundi au vendredi entre 8h30 et 18h30.

Il suffit de remplir le dossier d'inscription pour l'année complète et de s'acquitter d'un forfait annuel (entre 15€ et 51€ par jeune, en fonction du quotient familial CAF).

A noter : la MJC dispose également :

- D'un espace pour les 18-25 ans, ouvert sur demande et en fonction des envies du groupe. Elle est labellisée pour permettre à tous les jeunes ayant entre 18 et 30 ans de partir pour une mission de volontariat européen grâce au corps européen de solidarité. C'est gratuit et sans nécessité d'adhésion.
- D'un Espace de Vie Sociale (EVS) où s'articulent rencontres et convivialité. L'EVS propose un large éventail d'activités pour enfants et adultes : soirées jeux en famille, samedis autour de la parentalité, conférences, sorties, ateliers de créativité... De vrais temps forts intergénérationnels, gratuits et ouverts à tous !

Pour tout renseignement :

MJC d'Aureilhan : 16 bis rue Jules Guesde, 65800 Aureilhan
Tél : 05 62 38 04 46 - Email : accueil.mjcaureilhan@gmail.com
En savoir plus : www.mjcaureilhan.com



Le saviez-vous ?

« La Mission Locale accompagne également les jeunes qui ont au moins 16 ans sur les thématiques de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé ou encore de la mobilité.

Mission Locale de Tarbes : Tél : 05 62 56 34 34



Actions communes RPE / MJC

Le RPE et la MJC entretiennent des liens privilégiés au quotidien, permettant aux tout-petits de se familiariser avec les structures qu'ils seront amenés à fréquenter plus tard. Ainsi, au mois de juillet 2025, une rencontre intergénérationnelle a été organisée et a permis aux grands du Centre de Loisirs de lire des histoires aux tout-petits. Cette initiative a beaucoup plu.

« L'année prochaine, tu pourras aller comme moi à l'école et au Centre de Loisirs. »

Seniors : partager, s'informer, se protéger



Goûter des Aînés : rendez-vous le samedi 24 janvier, à partir de 15h au Centre Jean Jaurès

Moment de convivialité et d'échanges particulièrement apprécié, le Goûter des Aînés est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il se tiendra le samedi 24 janvier, à partir de 15h, au Centre Jean Jaurès. Les aureilhanaises et aureilhanais concernés, c'est-à-dire âgés de plus de 70 ans et leurs conjoints, ont reçu depuis quelques jours une invitation.

Vous habitez Aureilhan, vous avez plus de 70 ans et vous n'avez pas reçu votre invitation au Goûter des Aînés ?

N'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 05 62 38 91 50, durant les horaires d'ouverture (8h30-12h & 13h30-17h30, du lundi au vendredi).

L'édition 2026 du Guide des Seniors est disponible

Il est arrivé ! Réactualisé chaque année, le Guide des Seniors 2026 est désormais disponible. Conçu pour faciliter la vie quotidienne, vous y retrouverez les numéros utiles, une présentation de Services de la Ville comme le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Centre de Santé ou bien encore l'Espace France Services, sans oublier un rappel des différents temps forts de la Ville.

Pour vous le procurer, c'est facile. Le Guide des Seniors 2026 :

- Est disponible à l'Accueil de la Mairie.
- Est en ligne sur le site Internet de la Ville, rubrique Solidarité/Séniors.
- A été envoyé aux personnes âgées de plus de 70 ans en même temps que l'invitation au prochain Goûter des Aînés.

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, un dispositif de veille et d'alerte a été instauré dans chaque Commune. Il prévoit notamment la tenue d'un registre visant à faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement et ce lors de risques exceptionnels (canicule, très grand froid, épidémie, etc.).

• À qui s'adresse ce registre ?

- Aux personnes âgées de plus de 65 ans, résidant à leur domicile, seules ou en couple ;
- Aux personnes de plus de 60 ans inaptes au travail ;
- Aux personnes adultes handicapées.

• Quel est l'intérêt d'être inscrit sur ce registre ?

En cas de risque exceptionnel, les personnes inscrites sur ce registre seront contactées par les membres du CCAS de la Mairie pour prendre de leurs nouvelles et connaître leurs besoins. Des solutions adaptées leur seront éventuellement proposées en fonction des situations.

Pour vous inscrire, rien de plus simple. Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible :

- À l'Accueil de la Mairie, durant les horaires d'ouverture (8h30-12h & 13h30-17h30, du lundi au vendredi).
- Dans l'édition 2026 du Guide des Seniors.
- Sur le site Internet de la Ville, rubrique Solidarité/Séniors.



Élections municipales :

rendez-vous les dimanches 15 et 22 mars 2026

Le premier tour des élections municipales se tiendra le dimanche 15 mars, et le second tour (si nécessaire) le dimanche 22 mars 2026. À Aureilhan, tous les bureaux de vote seront organisés au Centre Jean Jaurès et ouverts de 8h à 18h.

Pour rappel, pour pouvoir réaliser votre devoir citoyen, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la Commune, et vous présenter avec une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Permis de Conduire, etc.). Bon à savoir : si elle facilite les opérations de vote et vous indique le bureau de vote dans lequel vous devez vous rendre, la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.

Je suis absent le jour du scrutin : j'établis une procuration

Si vous ne pouvez être présent le jour du scrutin, vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez établir une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons, soit en vous rendant à la Police Nationale ou à la Gendarmerie, soit en remplissant un formulaire en ligne (sur le site maprocuration.gouv.fr). S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), s'il ne doit pas forcément être inscrit sur les listes électorales de la Commune, au moment d'établir votre procuration vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms et son nom.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration.

Les principales étapes pour voter le jour du scrutin :

1. L'électeur se présente au bureau de vote indiqué sur sa carte électorale.
2. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées.
3. L'électeur prend une enveloppe électorale.
4. L'électeur prend ensuite un bulletin de vote d'au moins deux listes de candidats (circulaire du 16 janvier 2020) : il peut utiliser ceux qui lui ont été envoyés à son domicile.
5. Pour garantir le secret du vote, l'électeur se rend obligatoirement dans l'isoloir.
6. À la sortie de l'isoloir et sans quitter la salle du scrutin, l'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne après vérification de son identité.
7. L'électeur signe ensuite la liste d'émargement.
8. Sa carte électorale est estampillée, dans le cas où l'électeur l'a présentée (elle n'est pas obligatoire pour voter).

Appel citoyen. Vous souhaitez participer au dépouillement des votes ? C'est possible !

Pour chaque élection, tout citoyen peut être membre d'un bureau de vote, mais aussi participer au dépouillement des votes. Pour cela, rien de plus simple : il suffit d'être inscrit sur les listes électorales d'Aureilhan, et de vous faire connaître auprès du Service Élection de la Ville en transmettant votre candidature :

- Auprès de l'Accueil de la Mairie, durant ses horaires d'ouverture : 8h30-12h & 13h30-17h30, du lundi au vendredi.
- Par téléphone durant les horaires d'ouverture de la Mairie au 05 62 38 91 72.
- Par e-mail, à l'adresse : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

*Pour plus de renseignements :
Service Élections*

📞 05 62 38 91 72

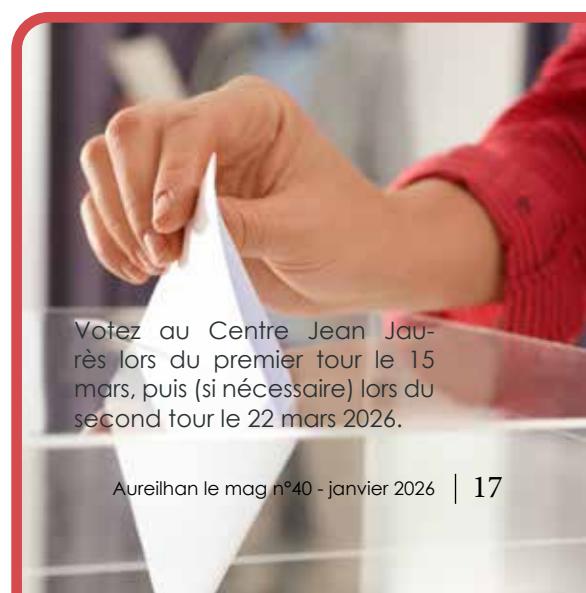
*Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 / 13h30-17h30*

«🔔» Le saviez-vous ? Inscription sur les listes électorales :

- Dates limites : - En ligne, mercredi 4 février 2026 (service-public.gouv.fr)
- En Mairie, vendredi 6 février 2026
- Documents à fournir : - Un justificatif d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile

Si vous venez vous inscrire en Mairie, un formulaire CERFA (n°12669*02) à compléter vous sera également fourni.

Votez au Centre Jean Jaurès lors du premier tour le 15 mars, puis (si nécessaire) lors du second tour le 22 mars 2026.



Vitesse en ville : et si on levait le pied ?

Pour le bien-vivre ensemble, chacun doit faire preuve de civisme et de tolérance. La vitesse des véhicules est un sujet récurrent de doléances de la part des habitants. Que l'on soit automobiliste, motard, cycliste, piéton ou riverain : nous sommes tous concernés.

Les dangers de la vitesse

La vitesse excessive ou inadaptée est une priorité en matière de lutte contre les incivilités et l'insécurité routière. Impliquée dans un accident mortel sur trois, elle demeure ainsi la première cause de mortalité sur les routes de France. À 50km/h, entre la distance parcourue pendant le temps de réaction et la distance de freinage, un automobiliste roulera en effet près de 30m avant de pouvoir s'arrêter. Dans ces conditions, un piéton renversé par un véhicule ne respectant pas les limitations de vitesse et roulant à plus de 65 Km/h est tué dans 85% des cas, et 40% des accidents en agglomération conduisent au décès d'un piéton prenant place sur un passage piéton. En agglomération, la vitesse des véhicules est limitée à 50km/h : certaines zones, comme la proximité des écoles ou le centre-ville, peuvent être limitées à 30km/h afin de renforcer la sécurité. Loin d'être de simples contraintes, ces limitations sont faites pour la sécurité du plus grand nombre. Les respecter à proximité de son domicile ou en toutes circonstances, c'est respecter les autres usagers, qu'il s'agisse de leur sécurité ou de leur tranquillité. En plus de la vitesse, il ne faut pas oublier le respect indispensable des priorités à droite et des panneaux Stop : leur pose relève également d'enjeux de sécurité.



Personnage Zoé aux abords de l'école Lamartine.

Prévention et répression

Régulièrement, des opérations de contrôle de vitesse sont réalisées par la Police Nationale, équipée de jumelles étalonnées annuellement. Ces contrôles sont effectués soit de manière spontanée, soit à l'aide de radars pédagogiques mobiles permettant de mesurer la vitesse exacte des véhicules sur une longue période. Ce type d'initiative permet de distinguer l'impression de vitesse parfois ressentie par les habitants et usagers, de la vitesse réelle, en apportant des données concrètes, chiffrées. Ces actions sont coordonnées avec la Police Nationale afin que les problématiques observées soient prises en compte de façon cohérente, et qu'une réponse puisse être apportée. Car pour rappel : en agglomération,

un dépassement inférieur de 20km/h de la vitesse maximale autorisée est passible d'une amende de 135€. Mais au-delà des chiffres, il s'agit avant tout de civisme et de respect des règles de sécurité. Ensemble, soyons acteurs de notre sécurité du quotidien en respectant la route, ses limitations de vitesse, les autres usagers... et nos voisins !



Le saviez-vous ?

Retrouvez dans les précédentes éditions d'Aureilhan le Mag les articles consacrés aux incivilités :

- Août : les dépôts sauvages de déchets.
- Avril : le stationnement.
- Janvier : les déjections canines.

Le Service Entretien : dans l'ombre, pour que tout brille

Dans une Commune de la taille d'Aureilhan, la vie quotidienne s'organise autour de nombreux lieux publics : écoles, restaurant scolaire, gymnases, équipements culturels, Mairie, salles communales mises à la location, Centre de Santé, Espace France Services, etc... Ces espaces accueillent chaque jour enfants, familles, sportifs, usagers et agents municipaux. Leur propreté et leur bon état ne sont jamais le fruit du hasard : c'est le travail discret mais indispensable des 15 Agents d'entretien communaux.

Des missions variées et essentielles

Le nettoyage des bâtiments communaux, l'entretien des sanitaires ou la gestion des produits et du matériel font partie des attributions journalières des agents d'entretien.

Lors de la pause méridienne, ils interviennent également aux côtés du Service de restauration scolaire pour accompagner et sécuriser les plus jeunes élèves lors de cet instant de découverte culinaire et de partage privilégié.

Des contraintes méconnues

Les agents d'entretien communaux font preuve d'une grande adaptabilité pour intervenir sur les différents sites qui leur sont attribués en fonction des prio-

rités, travaillant la majorité du temps en binôme.

Leurs horaires sont « décalés » ou en « horaires coupés » :

- Le matin à partir de 7h.
- Durant la pause méridienne.
- Le soir jusqu'à 19h.

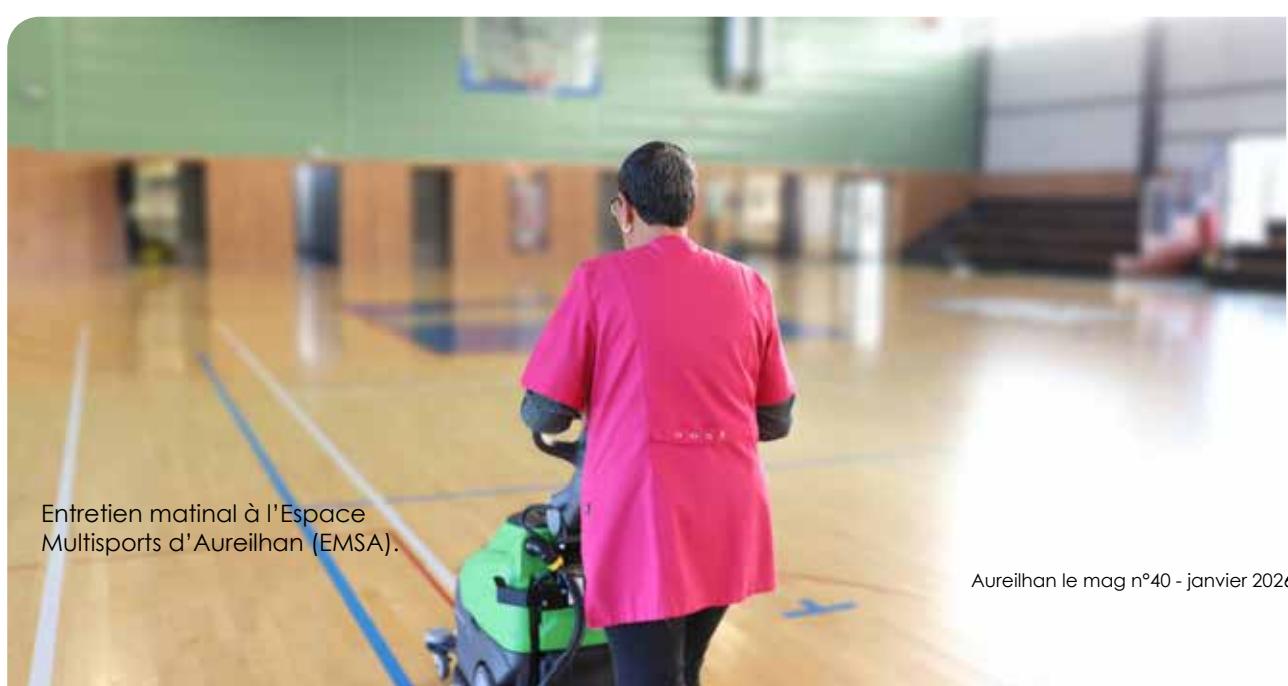
Cela permet d'intervenir avant l'arrivée des utilisateurs ou après leur départ. Les gestes répétitifs et le travail en position debout illustrent ce métier physique qui requiert une bonne endurance. Les agents sont non seulement des professionnels de l'entretien mais aussi des visages familiers, dont le métier demande une **discréction** et une **efficacité** qui permettent aux bâtiments communaux d'être opérationnels.

Vous les croisez peut-être ? Un petit sourire ou une phrase sympathique leur feront toujours plaisir.

Vous utilisez les bâtiments communaux ? Le bien-être de tous dépend de chacun. La plus belle reconnaissance envers les agents d'entretien est de préserver la qualité de nos espaces communs en veillant par exemple à ne pas laisser de papiers ou détritus au sol.

Un rôle clé pour les usagers

Grâce à eux, le public est accueilli dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort possibles. Leur présence indispensable, souvent invisible, garantit la qualité de vie et contribue directement au bon fonctionnement des Services Municipaux.



Entretien matinal à l'Espace Multisports d'Aureilhan (EMSA).

Rencontre avec l'association Amitié Soleil d'Argent

Contre l'isolement des aînés, un soutien précieux

Créée en 1979, l'association est destinée dès le départ à accueillir les personnes âgées pour leur proposer des moments d'échanges conviviaux. Des bourses aux vêtements et aux jouets étaient également proposées à cette époque. Zoom sur cette structure aux activités variées, qui porte régulièrement main forte aux autres associations aureilhanaises pour leurs événements.



CHIFFRES CLÉS

- 80 ans, c'est l'âge moyen des adhérents du club
- 52 adhérents en fin d'année 2025
- 50% (et même un peu plus) d'Aureilhanais, une grande majorité de femmes
- 7 membres du conseil d'administration (dont un actif)
- 4 membres du bureau (dont un actif)



UN LARGE PANEL D'ACTIVITÉS

- Les traditionnels après-midi de partage à la salle Albert d'Ozon, place de l'Église :

- Le mardi après-midi : jeux de société (Belote, Rubik's Cube, Triominos, Scrabble®, Level 8...) et goûter facultatif à 1,50€.
- Le jeudi après-midi : pack Loto et goûter au prix de 3€.

À noter : les derniers jeudis du mois, un Loto des anniversaires plus important est organisé au tarif de 5€.

- Les repas animés et dansants à la salle Albert d'Ozon, avec parfois la venue de musiciens.

- Les sorties sur une journée entre mai et octobre, en France ou au Pas de la Case (adaptées aux octogénaires, peu de marche prévue).

- Un voyage de plusieurs jours une fois tous les deux ans (le dernier en date à la Costa Brava).

Adhésion annuelle : 22€ pour l'année civile. Si vous vous inscrivez en cours d'année : paiement au prorata. **N'hésitez plus, venez tester un après-midi avant l'adhésion ! Si vous savez manier un ordinateur et que vous souhaitez aider, l'association sera ravie de vous accueillir.**

⚠️ Le Saviez-vous ? Amitié Soleil d'Argent est associée avec le club de Rabastens Automne Solidarité 65 avec qui elle co-voyage. Cela permet de profiter des meilleurs tarifs pour vos sorties.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- L'association sera présente au **Goûter des Aînés**, gratuit et organisé par la Ville au mois de janvier 2026 au Centre Jean Jaurès.
- Journée déguisée avec repas** à la salle Albert d'Ozon au mois de mars 2026.
- Vente de crêpes** : Festival Celtique (27 mars 2026) Fête d'Aureilhan (septembre 2026) et Téléthon (novembre-décembre 2026).



PORTRAIT CHINOIS

Michelle TEYSSANDIER,
Présidente de l'association depuis 2023
« Faire partie du club, c'est avant tout une rencontre amicale et familiale, on se soutient ».

Si Amitié Soleil d'Argent était :

- Un super pouvoir** : la lutte contre l'isolement grâce au maintien d'une vie sociale qu'offre l'adhésion ;
- Un moyen de transport** : le bus que nous partageons avec le club de Rabastens pour nos sorties ;
- Un état d'esprit** : nous favorisons les interconnexions et aidons les autres associations dès que nous le pouvons.



LE COIN À PAPOTE

On était alors bien loin d'Internet, des réseaux sociaux et autres virtualités. A l'époque, on se parlait. Face à face. Coude à coude. Et pourtant, chacun était déjà dans sa bulle. Enfin, quand on dit chacun, on ferait mieux de dire chacune. Sa bulle... une bulle de savon évidemment. Syndrome CMA, « C'était mieux avant » ? Mais non. On vous explique.

Acette époque pas si reculée, il n'y avait pas non plus d'électro-ménager. Nous voilà en plein patrimoine : avant la Mère Denis et sa célèbre machine, il y avait des lavoirs, devenus aujourd'hui monuments historiques. Nous les voyons aujourd'hui, y compris ceux d'Aureilhan, comme des vestiges assez romantiques, voire bucoliques dans certains endroits, calmes et paisibles. Il y a à peine 70 ou 80 ans, ces endroits étaient animés, pleins de vie et de bruit. Faire une lessive n'était pas de tout repos : tremper le linge dans l'eau courante du lavoir, le remonter, lourd de plusieurs kilos, le battre, le frotter sur la planche à crans, le savonner, le battre à nouveau, le retremper dans l'eau pour le rincer, le battre encore. La lessive n'était pas une partie de plaisir. Les femmes s'y collaient, on ne voit aucune photographie ancienne ou gravure avec un homme... Un travail harassant. Mais aussi un lieu de rencontre et d'échange : le lavoir était un véritable coin à papote, où circulaient les informations essentielles, mais aussi les ragots et les plaisanteries les plus diverses. Bref, des endroits essentiels de vie en communauté.

Pour qu'il y ait lavoir, il faut eau courante. Le village coche les cases adéquates avec de nombreux cours d'eau. À Aureilhan, certaines sources font état de trois lavoirs. Pourquoi pas ? Pour l'heure, on trouve à Aureilhan deux lavoirs.

Les lavoirs sont une formidable source d'émotions et de beauté. Ne soyons pas chauvins et imaginons une belle balade sur les chemins des lavoirs de nos villages alentours. L'un des plus beaux du département est tout près de nous : à Azereix, qui offre un lavoir, authentique, à impluvium. Une rareté. À voir absolument.

Ces deux anciens lavoirs ont été démolis, mais fort heureusement reconstruits grâce à un partenariat avec le lycée Sixte-Vignon : le lavoir sur l'Arribau et le lavoir de la rue de l'Églantine sur le canal du Moulin.

Sur le premier lavoir, aujourd'hui disparu, aucune source fiable n'est disponible.

En revanche, on en sait plus sur les deux autres. Le 8 septembre 1923, Paul Gey, horticulteur à Aureilhan, offre un terrain pour construire un lavoir public sur le canal « La Ribaou ». C'est à Louis Claverie, maçon à Aureilhan, que la Mairie fera appel pour la construction d'un lavoir à finir au plus tard pour le 31 mars 1925, de 5m de long sur 2m80 de large, pour un prix forfaitaire de 2 700 francs.

Sur le canal du Moulin, le Conseil Municipal autorise le 21 mars 1924 l'achat du terrain Lacoste (25,11m²), et mandate ce-même Louis Claverie pour la construction d'un lavoir de 7m de long sur 2m80 de large, pour un prix forfaitaire de 3 675 francs.

Nos lavoirs sont la trace d'une mémoire essentielle et émouvante. Les regarder, c'est imaginer une vie trépidante, bruyante, haute en couleurs. Pénible aussi, surtout l'hiver, car on ne lavait pas le linge qu'en été : on peut alors se figurer les doigts gourds, les engelures, les dos et les bras meurtris par le gel, etc.



LA MAJORITÉ Aureilhan, Unis dans l'Action

Notre bilan 2020-2026 : 90% des projets réalisés, et bien plus encore

Des engagements et des réalisations : notre bilan et sa continuité

90% des projets sur lesquels nous nous étions engagés devant vous en 2020 ont été réalisés ! Ce bilan est celui de notre collectif, depuis les membres du Conseil Municipal, les Services de la Ville, jusqu'aux aureilhanaises et aureilhanais. Une équipe qui a débuté son action auprès de Yannick BOUBÉE, pour poursuivre dans la continuité avec Emmanuel ALONSO. Car si les Hommes changent, le projet et notre détermination à le réaliser demeurent intacts, comme en témoignent les nombreuses réalisations du mandat. À ces engagements prévus se sont également ajoutés des réalisations supplémentaires, comme par exemple celles issues du Budget Participatif. Outre ces réalisations concrètes, le Budget Participatif a surtout permis de mettre en place une démarche participative pour vous offrir le moyen d'agir concrètement pour Aureilhan.

Si ce bilan est dense, les attentes évoluent, traduisant un besoin profond de proximité, d'écoute et de réactivité. Elles concernent des domaines essentiels de la vie quotidienne : la sécurité, la santé, le cadre de vie, l'environnement, l'éducation, le lien

social et bien sûr, la vie associative. Ces attentes, nous les entendons, nous les comprenons. Et surtout, nous y répondons, chaque jour, avec engagement et détermination.

Pour aujourd'hui et pour demain : faire les choix les plus pertinents le plus rapidement possible

L'actualité nécessite également de s'adapter. Ce mandat, débuté pendant la crise du COVID, se poursuit aujourd'hui à travers une crise politique nationale, sur fond de dette publique farouche, avec des conséquences directes sur nos capacités d'agir liées à la raréfaction de l'argent public. De moins en moins de moyens, et de plus en plus de demandes : voilà l'équation à laquelle nous avons tenté de répondre au mieux jour après jour, en faisant des choix, en priorisant nos actions. Cette démarche complexe nécessite de pouvoir porter ces choix et les expliquer. Mais tout cela n'entache pas notre détermination à agir pour l'intérêt général. Vous écouter pour mieux arbitrer et prioriser, vous écouter pour vous permettre d'agir en faveur de votre ville.

Nous projeter vers l'avenir

Si l'exercice de la gestion communale se complexifie, nous le maîtrisons et nous projetons désormais avec une équipe et un projet qui seront renouvelés, en plaçant encore et toujours

l'humain au cœur de nos préoccupations. Les axes prioritaires resteront l'éducation, le soutien au tissu associatif, l'amélioration du cadre de vie et les moments festifs. Une dimension centrale à développer demeure la participation du plus grand nombre, en renforçant les dispositifs participatifs. Nous restons et resterons pleinement mobilisés, aujourd'hui et demain, pour agir avec vous, ensemble.

Quelques réalisations du mandat : ouverture du Centre de Santé Municipal, travaux d'aménagement du Cœur historique, réhabilitation des vestiaires du stade des Pompons Verts, construction de la salle des Berges de l'Adour, rénovation de la cour d'école des Cèdres, réhabilitation du Restaurant Scolaire, travaux d'entretien dans les écoles, végétalisation des espaces publics, reconstruction du local Mille-Clubs, ouverture du Poste de Police Municipale, création d'un troisième poste de Policier Municipal, développement de la vidéoprotection, etc.

Réalisations du Budget Participatif : city-stade, skate-park et panneaux de basket extérieurs à l'EMSA, parcours sportif-santé au bois, aire de jeux au parc de l'ECLA, vocalisation des feux tricolores, stations-services pour vélos en centre-ville, nichoirs pour les chauves-souris, etc.

**Christian ZYTYSKИ, Parti Socialiste,
Daniel LARRÉGOLA, Parti Communiste.**

L'OPPOSITION Aureilhan Alternance

Nous profitons de cette dernière tribune pour dénoncer deux anomalies.

Tout d'abord, les jeux installés dans la cour de l'école Marcel Pagnol seraient inadaptés pour nos chères têtes blondes. Il faut préciser que nous n'avons pas été associés à la prise de décision concernant ces travaux.

Ensuite, lors de l'épisode de pollution de l'eau potable, le système d'information, d'alerte de notre population s'est avéré défaillant et inefficace. A revoir rapidement.

C'était donc notre dernière tribune ! Soyez certains que les élus que nous sommes étaient présents à l'ensemble des conseils municipaux et des commissions, toujours prêts à construire sans tomber dans une opposition simpliste, stérile et indigne !

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année avec santé, joie et apaisement.

AU REVOIR.

**André BOYRIE,
Myriam LAGARDE,
Jean CORNET.**

FESTIVITÉ**Festival Celtique 2026 : à vos agendas !**

L'édition 2026 du Festival Celtique se tiendra le **vendredi 27 mars, à partir de 19h30**, au Centre Jean Jaurès.

Organisé depuis plusieurs années par l'association *Festival Celtique d'Aureilhan*, en partenariat avec la *Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan (MJC)*, cet événement festif et teinté de vert est ouvert à toutes et à tous.

Partez à la découverte des sonorités celtes au cours de cette soirée dansante et joyeuse. Avec un tarif maintenu à 10€, et la gratuité pour les moins de 13 ans, vous pourrez profiter de la venue de différents groupes de musique et de danse (bretonnes, écossaises, irlandaises). Enfin, n'hésitez pas à venir en costume : un stand de photographie sera spécialement mis en place pour immortaliser la soirée.

NOUVEAUX ÉLECTEURS**Rendez-vous le 14 février pour la Cérémonie de Citoyenneté**

Samedi 14 février 2026, à 11h, en salle du Conseil Municipal de la Mairie, Aureilhan organise la traditionnelle et symbolique Cérémonie de Citoyenneté.

Au cours de cet événement, sont accueillis les jeunes qui viennent de fêter leurs 18 ans, afin notamment de leur remettre leur carte électorale, véritable clé de la participation à la vie démocratique. Un geste fort qui marque le passage à la majorité citoyenne et la responsabilité de voter pour faire entendre sa voix.

Les jeunes concernés, leurs familles, ainsi que les Aureilhanais qui le souhaitent sont invités à partager ce temps convivial, pour encourager cette nouvelle génération à s'engager dans la vie de la Cité.

SPORT**ASCA JUDO : remise du label Club Or France Judo**

En septembre dernier, la Ville recevait un Courrier du Président de la Fédération Française de Judo, l'informant de l'obtention par l'ASCA Judo du label « Club Or France Judo ». Mercredi 19 novembre, au dojo de l'EMSA, un trophée illustrant ce label a été remis par la Municipalité à l'ASCA Judo, structure majeure du tissu associatif aureilhanais.

Ce label vient récompenser cinq grands axes, soulignant la qualité du projet associatif du club et le travail accompli au cours des saisons sportives, sous la houlette de son Président Patrick LASCOUMETTES : le dynamisme du club en matière de développement du judo, les résultats obtenus notamment en 2025, l'engagement du club dans la promotion des valeurs éducatives et citoyennes, la professionnalisation de son encadrement, sans oublier son implication territoriale.

Démocratie locale**LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ****LE 15 SEPTEMBRE 2025**

- De signer une convention de partenariat avec Le Parvis pour l'année 2026.
- Contournement Nord de l'Agglomération Tarbaise : le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet modifié à l'issue de la première phase de concertation.
- De voter 1 000 € en soutien aux 15 communes audoises, victimes d'un incendie qui a ravagé en août 2025 le massif des Corbières.
- De dénommer les voies de desserte du nouvel ensemble immobilier situé en bordure de l'avenue du Pic du Midi : rue « Charles de Gaulle », rue « Simone Veil » et rue « Gisèle Halimi ».
- De signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la réfection définitive de la rue du Moulin.
- Le remplacement des lanternes boules par des lanternes LED par le SDE.

LE 17 OCTOBRE 2025

- Du non maintien dans ses fonctions du 3^{ème} Adjoint au Maire.
- De la modification du nombre d'Adjoints.

LE 20 NOVEMBRE 2025

- De donner un avis favorable à la demande d'admission de la Commune de Barbazan-Dessus à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP).
- De définir un projet d'aménagement forestier pour la période 2024-2043 et de renouveler l'adhésion à la certification PEFC pour la gestion durable des forêts.
- De voter les tarifs horaires de location de certaines salles communales.
- De présenter le rapport d'activités 2024 de la CATLP.



Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : ville-aureilhan.fr
 > dans « Mairie »
 > rubrique « comptes-rendus »

Ville d'



Le Conseil Municipal vous invite à la

Cérémonie des voeux aux Aureilhanais

2026

**Vendredi 9 janvier
à 18h30
au Centre Jean Jaurès,
rue Jules Ferry**

Animations musicales et cocktail

Entrée libre et gratuite